

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

inscriptions 1^{re} page 10 fr. la ligne; Echos: 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine: 12 fr. par an France: 15 fr. - Etranger: 20 fr.

STATISTIQUES

Il faut y revenir, le rail se rebiffe et, par la plume de Paul Lux, prétend se défendre à coups de statistiques.

Oui, mon vieux rail, on ne peut nier la robustesse et la solidité; avec toi pas de dérapage fâcheux, tu guides avec sécurité les convois les plus lourds; sur la surface polie de ton âme d'acier c'est avec le minimum d'effort que la locomotive traîne des centaines de tonnes. Tu fus le bon génie du siècle passé et tu sus faire mentir ceux qui t'avaient condamné à la naissance. Es-tu content de cet hommage rendu à des mérites certains: tu as eu une longue vie et tu rendras encore des services nombreux à la condition de limiter ton emprise à des lignes à gros trafic, à grande vitesse, sur de longues distances.

Il ne faut plus faire l'école buissonnière dans ces tracés tortillards des lignes d'intérêt local, car c'est à la route, vois-tu, qu'il appartient désormais d'assurer, si j'ose dire, la circulation capillaire, et même tu devras partager avec elle le trafic marchandises sur de très longs parcours, car, si la route est plus dangereuse, quelque peu, avec elle on est libre avec toi on est prisonnier.

Tu n'as pas la prétention, en effet, de pénétrer dans la cour des fermes ou sous le porche de la maison bourgeoise.

On ne veut plus de toi dans les villes, tu traînes des convois encombrants et bruyants, tu es un danger public toutes les fois que tu ne déroules pas ton ruban d'acier derrière les palissades de ton immense et exclusif domaine. Il n'y a place que pour toi, passages à niveau gardés, passages supérieurs, passages inférieurs; et regarde un peu la superbie que tu couvres aux abords des grandes villes, dans ces gares de triage où il faut de fastidieuses manœuvres pour procéder à l'ordonnance de tes trains. Tu manges le vert et le sec en promenades à vide d'un matériel extrêmement pondéreux.

Que ton ami Paul Lux, lui-même, n'ait pas une foi trop absolue aux statistiques

qu'on a puisées on ne sait où. Les statistiques sont trop souvent fantaisistes, ainsi quand tu pulvérisés au passage à niveau un malheureux car bondé de voyageurs tu ferais bien de prendre à ton compte les victimes que tu as occies. Et toi-même, quand tu étais jeune, n'as-tu pas dévoré Dumont-Durville en personne avec tout un train de voyageurs qui ont péri dans des wagons fermés à clef?

Oui, tu ne savais pas qu'il fallait laisser à chacun la faculté d'ouvrir sa portière et qu'il importait de perfectionner le système de fermeture. Combien d'années as-tu mis à ne réaliser que ce petit perfectionnement?

L'automobile, comme toi alors, est aujourd'hui à ses débuts; il y a beaucoup d'imprudents encore qui ont la faculté de s'improviser entrepreneurs de transports et qui presque sans contrôle confient à n'importe qui la conduite de leurs véhicules. De là viennent la plupart des accidents. Tu devrais te montrer généreux et, puisque le personnel qui t'exploite a la grande expérience des transports, c'est lui seul qui devrait, aussi bien sur la route que sur ton ballast, avoir le monopole des transports en commun. Mais derrière ces questions de bon sens que facilement chacun comprend, il y a les intérêts de tout un monde de financiers, de fournisseurs, d'administrateurs qui vivent de toi et trouveraient commode de te prendre tel que tu étais au moment où tu n'avais pas de concurrents. Tu étais l'enfant chéri des actionnaires grâce à la garantie de l'Etat qui lui-même n'avait pas de contrôleurs bien féroces.

Les temps ont changé, et bien des choses pourraient changer encore davantage si on mettait le fer rouge dans certaines plaies que beaucoup connaissent, mais qu'il n'est pas opportun de montrer. Chacun porte sa croix, tu as la tienne, mon vieux rail; tâche de vivre encore un peu avec elle; mais un bon conseil: ne tire pas trop sur tes traverses.

CIVIS.

BULLETIN

Où allons-nous ?

La « Dépêche » a annoncé en termes mesurés l'esprit de quelques intellectuels qui voulaient forcer la main à S. A. le Bey pour libérer les internés en territoire militaire et cela dît sur un ton qui frisait l'impertinence sinon la menace.

Quelle menace ? Celle de l'abatte comme le roi Alexandre et autres

Où irions-nous si le Résident Général ne montrait une volonté de fer pour que la Tunisie marche dans le droit chemin et non dans les traverses pour arriver à ce que l'on ne sait quel résultat.

Aussi lui disons-nous de frapper fort et de chercher les coupables partout où ils se trouvent.

Nous en connaissons quelques-uns qui se croient invulnérables parce qu'ils sont pourvus d'emplois lucratifs.

Il n'y a pas d'emploi qui tienne quand on fait partie d'un clan qui vise à l'assassinat si on ne lui donne pas satisfaction.

Allons, M. Peyrouton, marchez ferme; vous avez derrière vous la population honnête qui ne désire que la paix pour faire ses affaires.

P. L.

L'Aid-Sghir

L'Aid-Sghir a été célébré cette année avec moins d'entrain que l'année dernière qui l'avait été moins que la précédente: nous voulons naturellement parler des fellahs et des miséreux dont le nombre augmente un peu plus chaque jour en raison de la crise qui nous étreint.

Quant aux heureux possesseurs de flouss, ils ont pu comme toujours se réjouir de bonnes choses et s'en poulcher les babines.

Il y eut pourtant des bruits sinistres qui couraient dans la masse, et l'on dut prendre des mesures de précaution qui ont été efficaces mais risquent d'être insuffisantes car nous connaissons un tas

de sacripants qu'il faudrait mettre à la raison.

Et le plus vite serait le mieux. Car autrement cela pourrait tourner mal, et il ne faut pas que le coup de Marseille se reproduise ici.

Un procès original

C'est dans le « Réveil Bénois » que nous relevons ce procès original, paru dans un des quotidiens de notre ville, qui le reproduiront sans doute après nous:

La première Chambre du Tribunal de Tunis vient de juger une affaire vraiment curieuse et dont la solution soulevait des difficultés sérieuses.

Le père d'un élève d'un grand établissement scolaire de Tunis avait assigné le professeur de physique de son fils, ainsi que l'établissement, en restitution de deux devoirs de physique notés 14 et 16 et, à défaut de cette restitution, en paiement de la somme de dix mille francs à titre de dommages et intérêts.

Le lycée et le professeur, dont les intérêts étaient défendus par M^r Jacques Chalom, ont soutenu que cette demande ne pouvait être accueillie car elle n'était du ressort d'aucun tribunal, ni judiciaire, ni administratif.

L'élève ou son père ne pouvait qu'adresser une simple réclamation en passant par les divers échelons, pour arriver en dernière analyse au Ministre de l'Instruction Publique.

Les défendeurs ont formulé des protestations énergiques contre un pareil procès véritablement singulier, lequel, s'il était accueilli par le Tribunal, provoquerait constamment des difficultés et des procès au personnel enseignant et à l'Administration; ils soutenaient en un mot que les prétentions du demandeur ne pouvaient leur conférer aucune action et que les difficultés de cette sorte ne faisaient pas partie des matières soumises à la justice déléguée.

Le demandeur objectait que pareille thèse ne tendrait à rien moins qu'à créer

un véritable déni de justice éminemment préjudiciable aux intérêts des élèves et de leurs parents, aussi légitimes que ceux invoqués par les défendeurs.

Le Tribunal, présidé par M. Bonneaud, s'est rallié à la thèse du demandeur, soutenue par M^r Samuel Benattar.

Il a qualifié l'action de: revendication mobilière d'un corps certain et assortie au surplus d'une demande en dommages et intérêts notamment en remboursement des droits, doubles droits et amendes à percevoir lors de l'enregistrement des pièces produites en justice.

Il a consacré, par un jugement longuement et fortement motivé, le droit de tout justiciable de saisir la justice de son pays de toute contestation quelconque, surgie entre toutes personnes sans exception; il a en conséquence accueilli l'action engagée en se déclarant compétent et en condamnant l'établissement et le professeur aux dépens de l'incident.

La grande misère de nos mines de plomb

Le 1^{er} décembre, nous exposions dans l'« Action Française » que la responsabilité de M. Lamoureux, ancien ministre du Budget, puis du Commerce, était gravement compromise dans le scandale de l'étranglement des mines françaises de plomb et de zinc d'Afrique du Nord. MM. Dreux et Gratien Candace l'avaient violemment mis en cause à la précédente séance du Conseil supérieur des colonies.

Complétant leur documentation, nous rappelons que les projets déposés par le Bureau des recherches et participations minières, organisme marocain contrôlé par le protectorat, et tendant à améliorer la situation tragique de nos mines, avaient été systématiquement étouffés par l'ancien ministre du cabinet des fusilleurs.

Précisons aujourd'hui que les mineurs algériens avaient, eux aussi, proposé diverses solutions à la crise de l'industrie extractive, et en dernier lieu la création d'une caisse de compensation. Pas plus que celles de leurs confrères marocains, leurs suggestions n'avaient ému le ministre.

Les conséquences de la carence gouvernementale sont désastreuses pour nos producteurs. La consommation de plomb métal, qui était de 110.000 tonnes en 1928, a, malgré la crise, atteint 130.000 tonnes en 1933. Pendant ce temps, la production métropolitaine et nord-africaine de minerais (en métal contenu), qui était en 1928 de 35.000 tonnes (soit presque le tiers de notre consommation), atteignait à peine 4.000 tonnes en 1930, soit moins du trentième!

La production française de plomb a donc, en cinq ans, diminué des neuf-dixièmes. Dans une même période, la production italienne, qui était de 22.000 tonnes en 1929, a atteint 29.000 tonnes pendant les neuf premiers mois de 1934. A la fin de l'année, elle approchera vraisemblablement 40.000 tonnes; mais les minerais italiens sont protégés par des droits de douane élevés (44,65 %), et le gouvernement trouve encore son avantage à allouer des subventions aux concessionnaires de mines de plomb.

Aux Etats-Unis, une protection monétaire de 40 % s'ajoute aux droits de douane de 54,90 %. Le résultat de ces mesures est clair: la production est passée de 251.790 tonnes en 1932 à 173.462 tonnes pour le premier semestre de 1934.

En Pologne, dans les Dominions britanniques, en Allemagne, de semblables mesures ont produit une augmentation de la production nationale.

Cent exploitations françaises de minerais de plomb étaient en activité en 1929; depuis deux ans, deux seulement sont restées ouvertes, et, si la situation ne s'améliore pas, elles sont appelées, elles aussi, à licencier leur personnel dans un délai très rapproché.

La disparition de l'industrie du plomb et l'arrêt de toutes les mines auraient des conséquences désastreuses. Au point de vue social, ce serait le licenciement et le chômage pour des dizaines de milliers d'ouvriers français et indigènes d'Afrique du Nord et de Cochinchine. Dans l'ordre économique, ce serait la perte sèche des centaines de millions consacrés par des pionniers courageux au développement des richesses de la plus grande France.

Mais des répercussions encore plus gra-

ves seraient à craindre dans l'ordre de la défense nationale.

Les fonderies encore en activité traitent du minerai étranger. Celle de Mégrine, en Tunisie, propriété de la Penaroya française, traite du minerai tchécoslovaque pour le plus grand avantage de la Compagnie royale asturienne des mines.

Dans ces conditions, si des mesures énergiques ne sont pas très rapidement prises, la France devrait, en cas de conflit armé, acheter la totalité de ses besoins en plomb à l'étranger et le payer en or, à des prix très élevés, vu la difficulté de se procurer ce métal en temps de guerre.

Pendant la dernière guerre, la France et l'Afrique du Nord ont fourni 50 % environ de la consommation nationale. Depuis cette époque, le Maroc est venu ajouter son contingent, et on doit estimer qu'actuellement, si les mines de France et d'Afrique du Nord pouvaient reprendre leur activité, elles arriveraient à produire 35 à 40 % de la consommation, soit environ 40.000 tonnes. Cette production pourrait certainement être considérablement augmentée en cas de besoin, mais il faut pour cela que les mines soient conservées en bon état de marche, c'est-à-dire qu'elles puissent être maintenues en activité.

Il suffirait, pour atteindre cet objectif, que le gouvernement français cessât d'être sous la coupe des magnats de l'industrie minière étrangère et que des mesures de protection soient prises en faveur de nos producteurs. Faute de ces mesures, nos mines de plomb seront condamnées à brève échéance, et il en sera de même des mines de zinc dont nous étudierons prochainement la situation.

J. DURAND.

De l'« Action Française » du 23 décembre 1934.

Nous ajouterons à ces renseignements que 144 mines sur 147 existantes sont fermées en Afrique du Nord, pendant ce temps-là, la France dépense chaque année des centaines de millions pour se ravitailler à l'étranger en minerais de plomb, de zinc et de manganèse.

Qu'en ne fasse pas état de la crise et de l'effondrement des cours pour justifier une telle situation.

Cette crise pèse identiquement sur les mines étrangères qui ont su s'organiser, ce qui n'est pas notre cas.

Divers projets ont été envisagés pour y mettre fin mais à chaque changement de ministère tout est à recommencer et, pendant ce temps, les mines se noient, les galeries s'effondrent, les machines se rouillent.

Pour la seule année 1933 la France a importé 176.462 tonnes de zinc, réparties comme suit:

- Allemagne: 5.608.
- Espagne: 32.093.
- Italie: 2.896.
- Norvège: 6.681.
- Hollande: 863.
- Suède: 13.471.
- Turquie: 2.263.
- Luxembourg: 12.775.
- Yugoslavie: 14.687.
- Amérique: 31.766.
- Algérie: néant.
- Tunisie: néant.

Pas un seul kilo n'a été importé de l'Afrique du Nord; il y a au Maroc des gisements de manganèse suffisants pour fournir à la France 200.000 tonnes de minerais annuellement; au lieu d'en tirer parti, au lieu de venir en aide au Maroc, nous nous adressons à la Russie des Soviets qui, par son dumping, a ruiné nos mines.

Pendant la guerre, les mines françaises et nord-africaines ont fourni 50 % de notre consommation totale de zinc et de plomb, qu'arriverait-il en cas de conflit? Incapable de se procurer des matières premières aussi essentielles que le zinc, le plomb et le manganèse, la France serait à la merci de l'étranger, car ce n'est pas en un tournemain qu'on peut rouvrir une mine abandonnée.

POUR LES PHILATELISTES

A vendre un lot assez important de timbres tunisiens neufs et oblitérés et un grand nombre de timbres anciens tunisiens, français et des colonies.

S'adresser à M. l'Administrateur de la « Petite Tunisie » à Tunis.

48^e année d'existence

Avec ce numéro notre journal « La Petite Tunisie » entre dans sa 48^e année d'existence. C'est un bel âge pour un journal qui n'a jamais frappé à la caisse des fonds secrets de la Résidence Générale, et Dieu sait si nous aurions pu en obtenir, mais c'eût été ainsi aliéner notre indépendance, ce que nous n'avons jamais voulu. Si nous avons marché avec des Résidents tels MM. Charles Bouvier, Alapetite, Lucien Saint, et, enfin, aujourd'hui, M. Peyrouton, c'est parce que nous avons jugé qu'ils étaient dans la bonne voie et qu'il fallait les soutenir de toutes nos forces.

Et voilà l'histoire de nos 48 ans de journalisme en Tunisie.

Nous ne parlerons pas de nos nombreux procès qui nous octroyèrent quelques acquittements, mais aussi quelques mois de « carceré duro »; mais cela est loin de nous, aussi nous n'y pensons plus et espérons arriver à la cinquantième année, puis nous prendrons notre retraite.

L. de P.

Nouvelle interdiction de résidence en territoires civils de dix « destouriens »

Le 1^{er} janvier à la sortie d'une réunion religieuse qui venait d'avoir lieu à la Grande Mosquée, un certain nombre de manifestants indigènes émettent la prétention, d'une manière brutale, de pénétrer jusqu'aux pieds de S. A. le Bey, présent à la mosquée, pour réclamer le retour immédiat et sans conditions des chefs du « Destour » en résidence disciplinaire dans les « territoires du Sud ». Manifestation déplacée qui provoqua parmi l'assistance, et qui traduisait, de la part de leurs auteurs, des sentiments irrespectueux vis-à-vis du Souverain.

A la suite de cet incident, un certain nombre d'arrestations furent opérées, et, à ce propos, la Résidence Générale a publié le communiqué suivant:

A la suite des menées des éléments communistes et destouriens, des désordres ont été occasionnés à la Grande Mosquée de Tunis, pendant la visite de S. A. le Bey, le 1^{er} janvier et en sa présence. Le Gouvernement, décidé à réprimer tout manque d'égards envers le Souverain, vient de prononcer l'interdiction de séjour dans les territoires civils à l'encontre des Tunisiens dont les noms suivent:

- Tahar Star, avocat à Tunis; Bahri Guiga, avocat à Tunis; Salah ben Youssef, avocat à Tunis; Hadi Chaker, négociant à Sfax; Mohammed Habib Bou Guetta, de Bizerte; Mohieddine El Klibi, commerçant à Tunis; Ali ben Hassine bou Kordagha, commerçant à Tunis; Mohammed Taabouri, à Tunis; Mohamed Salah Kerber, commerçant à Tunis; Khemaïs ben Sadok Belhassin, négociant à Tunis.

Les interdits ont été acheminés, dès la nuit même, vers le Sud, par train spécial.

(A suivre.)

Un impôt sur la santé

Il paraît que le gouvernement d'Angora a décidé d'établir un impôt sur la santé.

Voilà un projet qui ne manque pas d'originalité et qui se défend très bien. Si l'on considère, en effet, la santé comme un capital, un impôt sur la santé n'est en définitive qu'un impôt sur le capital. On peut aussi argumenter par le moyen du syllogisme. Exemple: la santé, ça c'est tout; or, tout est imposé, donc la santé doit être imposée. Raisonnement bien fiscal, parce que brutal et sans réplique.

Mais les Turcs ne veulent rien savoir. Une dépêche de Constantinople nous apprend que, dans la ville et les environs, vingt mille personnes souffrent de l'influenza. Pour ne pas payer l'impôt, les têtes de ture se font porter malades.

C'est le point faible du projet, qu'il faille compter sur la bonne foi et la bonne volonté de l'assujéti.

La santé, d'après la définition donnée par le dictionnaire, est l'état de celui dont les fonctions ne sont troublées par aucune maladie. Or, l'annonce d'une visite aussi désagréable que celle du percepteur agit à l'ordinaire de façon désastreuse sur l'humeur du contribuable. Le contribu-

